

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN165

présenté par

M. Berteloot, M. Boccaletti, M. Jacobelli, Mme Martinez, M. Girard, M. Taverne, M. Gonzalez,
Mme Colombier, Mme Galzy, M. Rancoule et M. Giletti

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 81 par les mots :

« , sans être prélevé sur le budget des armées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le budget de nos armées ne doit en aucun cas être impacté par des financements à des structures supranationales.

Nous devons persévérer et accentuer nos efforts quant aux réarmements de nos forces, ainsi, par cet amendement, nous voulons sanctuariser le budget alloué à nos armées, et uniquement à celles-ci.